

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-438-1

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SUR LES SURFACES MINÉRALISÉES DE CERTAINS IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS, ET CE, POUR L'ANNÉE 2025 AFIN D'EXCLURE LE PAVÉ PERMÉABLE DE LA TAXE ET DE PRÉVOIR UN MÉCANISME DE RÉVISION LORS D'AGRANDISSEMENT DES SURFACES MINÉRALISÉES

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics ([Règlement 2025-438-1](#)).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 17^e jour d'avril 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière